



Retrait de permis non justifié à mon avis

Par **saucz**, le **29/07/2010** à **15:34**

Bonjour,

j'ai eu un retrait de permis de conduire il y a 3 ans pour une période de 5 mois que j'ai effectué, mon permis m'a été restitué. or je viens de recevoir de la part de la gendarmerie une nouvelle injonction de retrait de 5 mois sous prétexte que je ne me suis pas présenté au tribunal. Le courrier du tribunal a été envoyé à Lyon à mon ancienne adresse que j'avais signalé à la préfecture puisque mon permis et ma carte grise portait la nouvelle adresse. Après renseignements il paraît que ce changement devrait être signalé au tribunal, à l'époque je ne savais pas que j'aurais un jour un retrait. que dois-je faire ?

Par **jeetendra**, le **29/07/2010** à **19:05**

Bonsoir, vous avez été maladroit dans cette affaire, après la sanction administrative du permis de conduire il y a toujours la sanction judiciaire (ils n'oublient jamais), consultez un avocat, (voir votre Mairie pour consulter gratuitement un avocat à ce sujet), courage à vous, cordialement.